

18 juil 2022 -07:56

## Certificat d'hérédité dorénavant via MyMinfin

À partir du 18 juillet 2022, les citoyens peuvent demander de façon simple et rapide un certificat d'hérédité via MyMinfin.

Depuis le mois de mai, un projet pilote s'est déroulé de façon positive et maintenant l'offre est déployée sur l'ensemble du pays.

Cette nouvelle fonction s'inscrit dans le cadre des efforts du SPF Finances de développer davantage ses services. Afin de répondre au mieux à une société en constante évolution et en voie de digitalisation.

Le certificat a également une nouvelle graphisme et son authenticité peut être vérifiée par les institutions professionnelles via MyMinfin.

Pour les citoyens qui ne peuvent pas travailler numériquement, il est toujours possible de faire la demande via le contact center au 02 572 57 57 pour recevoir un formulaire de demande papier.

Chaque année, le SPF Finances délivre environ 35.000 certificats d'hérités.

Le certificat d'hérédité est demandé après un décès pour débloquer les avoirs financiers du défunt, qui sont automatiquement bloqués par la banque.

Vous trouverez plus d'informations sur notre [site web](#).

SPF Finances  
North Galaxy  
Boulevard du Roi Albert II 33/70  
1030 Bruxelles  
Belgique  
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici  
Porte-parole (FR) SPF Finances  
+32 470 775 728  
[florence.angelici@minfin.fed.be](mailto:florence.angelici@minfin.fed.be)

Francis Adyns  
Porte-parole (NL) SPF Finances  
+32 470 76 22 44  
[francis.adyns@minfin.fed.be](mailto:francis.adyns@minfin.fed.be)